

Infor'Amay

Le journal d'informations de la Commune d'Amay



N° 10 • Février 2015 • www.amay.be

SUIVEZ L'ACTUALITÉ AMAYTOISE SUR FACEBOOK



DANS CE NUMÉRO :

- p2** • Points de dépôt
- Amay, zéro produit phyto
- Vente de compost de déchets verts
- Carnaval d'Amay
- p3** • Amay doublement récompensée
- News Travaux
- Expo Chasse Ste-Ode
- p4-5** • **BUDGET COMMUNAL 2015**
- p6** • Expo "Art dégénéré" - visite guidée
- Pharmacies de garde
- Quoi de neuf dans les écoles?
- Facebook d'Amay
- p7** • Tribune politique
- p8** • "Huit ans" 1^{er} livre de Julie Remacle
- Agenda

LE MOT DU COLLÈGE

CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS,

C'est dans un contexte de crise qui dure et de contraintes imposées par les instances européennes, fédérales et régionales (n'épargnant ni le citoyen ni les finances publiques) que l'Administration communale, les associations, les comités de quartier et toutes les forces vives amaytoises travaillent de concert pour construire un futur solidaire, répondre à vos attentes et à celles des générations futures. J'en profite au passage pour les remercier, tous ces «acteurs de l'ombre», qui n'ont cessé de se dévouer pour Amay et ses habitants !

Dans ce contexte particulier donc, l'élaboration du **budget communal** est un **exercice** encore plus **complexe**. Ainsi, pour 2015, nous avons dû prendre en compte plusieurs **contraintes**.

D'une part, des difficultés liées au contexte politique et aux décisions prises par les autres niveaux de pouvoir. Deux dossiers majeurs illustrent parfaitement mon propos : tout d'abord, l'**exclusion des**

chômeurs décidés par le précédent gouvernement fédéral et la **réforme**, également implémentée par le fédéral, concernant les **zones de secours**, qui est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

D'autre part, Amay est sous la **tutelle d'un plan de gestion** depuis 2001. Elle est donc dans l'obligation de présenter des **budgets** plus qu'en équilibre puisqu'ils doivent être en **boni**.

Cependant, en dépit de toutes ces contraintes, **la majorité en place a une fois encore pris des mesures courageuses lui permettant de résoudre la difficile équation budgétaire ; en protégeant au maximum le citoyen amaytois**, déjà lourdement impacté par les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, en ne touchant pas à la fiscalité communale, en encourageant et en remerciant ses travailleurs et ses cadres et, pour être totalement complet, en restant fidèle à ses partenaires associatifs, culturels et sportifs. Une gestion prudente en bon père de famille nous a permis de réaliser une véritable prouesse et ce pour notre plus grande

satisfaction étant donné la rigueur ambiante.

En termes d'investissement, là encore, tout a été fait pour ne rien laisser au hasard. Chaque inscription respecte une règle efficace basée sur trois piliers :

- l'investissement dans nos générations futures (au travers de l'aménagement de nos écoles par exemple) ;
- le retour sur investissement. Ainsi, des projets d'économie d'énergie verront le jour afin de réduire les dépenses énergétiques dans les infrastructures scolaires, les bâtiments communaux, l'éclairage public et les logements sociaux ;
- et la réhabilitation et l'entretien du patrimoine communal avec, notamment, la réhabilitation de la maison « Hanoul » en Office du Tourisme.

Parce que nous avons foi en l'avenir, bâtissons ensemble et pour tous, notre Commune de demain. ■

Grégory Pire
Echevin des Finances.

Infor'Ama

Votre journal communal d'informations est disponible mensuellement par **points de dépôt**. Il est mis à disposition dans les services communaux, les maisons de repos, les écoles, les librairies, les boulangeries, au Delhaize, Carrefour, les médecins généralistes et les pharmacies de l'entité. Vous pouvez également le télécharger directement via le site www.amay.be ou vous abonner par mail sur simple demande à office.tourisme@amay.be.

POINTS DE DÉPÔT

AMAY, COMMUNE ZÉRO PRODUIT PHYTO!



Pari réussi pour la Commune d'Amay !

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale interdisant totalement l'utilisation de pesticides dans les prochaines années, le service communal de l'environnement a fait le choix d'acquérir une machine privilégiant l'emploi de produits non nocifs pour l'environnement.

L'achat d'un **désherbeur thermique à mousse** nous permettra dès cette année d'être une commune zéro produit phyto. L'intérêt écologique et la performance de l'outillage par rapport au coût élevé annuel des herbicides (6.500 €/an) ont été pris en compte pour réaliser cette dépense. Il va sans dire toutefois que dans les premières années, nous serons contraints à plus de passages afin d'obtenir un résultat correct.

Quelle en est l'utilisation ? Une fois formés, les ouvriers communaux pourront utiliser le désherbeur dans les cimetières, les places et propriétés communales, ... l'entretien des trottoirs et accotements restant à charge des occupants ou propriétaires riverains.

Un bel outil qui devrait leur permettre d'entretenir efficacement tous les espaces communaux, en évitant toute empreinte écologique !

VENTE DE COMPOST DE DÉCHETS VERTS



Intradel offre désormais la possibilité aux particuliers, indépendants (entreprises de jardinage) et à notre Commune notamment **d'acheter du compost de déchets verts**.

Ce type de compost est le résultat d'un processus naturel de décomposition des déchets verts provenant des recyparcs, des entrepreneurs de parcs et jardins et des communes de la zone Intradel.

Quels sont les avantages de ce compost ? C'est un amendement naturel qui remplace avantageusement les engrais chimiques et permet une meilleure fertilité du sol grâce aux éléments nutritifs. Il évite également l'érosion du sol lors de fortes pluies et revitalise sa structure.

Où se procurer du compost de déchets verts ? Il est vendu en vrac au **Biocentre de Jeneffe** situé chaussée Verte 25/3 à 4460 Grâce-Hollogne.

Heures d'ouverture ? Pour les indépendants et la Commune : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h. Pour les particuliers : le mercredi de 13h à 16h.

Plus d'infos ? Consultez le site www.intradel.be ou téléphonez au 04/240 7474. Pour tout renseignement complémentaire, contactez **Didier Marchandise** 085/316.615 au service Environnement ou par mail : didier.marchandise@amay.be.



CARNAVAL D'AMAY



D'ici quelques semaines, les rues d'Amay seront peuplées d'habités et de curieux. En effet, notre commune se prépare à vivre la **40^e édition de ses festivités carnavalesques**. Le carnaval est un événement attendu qui symbolise le passage de l'hiver au printemps : il signale le renouveau dans l'exubérance, la fantaisie et l'imagination.

Un peu d'Histoire...

Historiquement, le carnaval n'est pas une fête mais un rituel. C'est la période qui précède le Carême pascal chrétien. Elle est le prétexte à de nombreuses exagérations autorisées, tant de nourriture que de boissons, et permet un renversement des rôles: on se déguise, on fait les fous et on défile dans les cortèges. C'est une coutume pour tous, que l'on soit jeune, senior, femme, homme ou enfant,...

Profondément attachés à notre folklore, nous perpétons d'année en année ce moment de partage identitaire avec la même joie débordante. Nous pouvons compter pour cela sur le comité organisateur des festivités «Carn'Ama» pour en assurer le bon déroulement.

Dates clés du programme 2015

- 07/02 Le ramassage du bois – départ gymnase communal
- 13/02 La remise des clés de la ville à l'administration communale
- 15/02 Le cortège au départ d'Ampsin
- 16/02 Le bal des enfants
- 17/02 La course des garçons de café
- 20/02 Enterrement « Mitchi Pecket »
- 21/02 Le bal de clôture, le grand feu de la Macrâle et feux d'artifice

Que cette édition 2015 soit synonyme de joie et d'allégresse.

Bon carnaval à toutes et à tous !

En pratique...

En dehors du ramassage, apportez votre sapin de Noël au parc à conteneurs situé rue du Parc Industriel.

On aime

Rejoignez-nous sur Facebook et partagez vos impressions, vos photos ou vos anecdotes sur l'événement.



AMAY DOUBLEMENT RÉCOMPENSÉE POUR SON PROJET D'ACCESSIBILITÉ AU CENTRE CULTUREL

Le mercredi 3 décembre 2014, journée internationale des personnes handicapées, avait lieu la **remise des Wippy d'or** organisée par l'AWIPH. A cette occasion, le **Conseil Consultatif des Aînés d'Amay** a été primé pour l'aménagement d'un fauteuil électrique au centre culturel amaytois. Cette cérémonie visait à récompenser des projets innovants favorisant l'intégration de la personne handicapée dans la société.



Dans les salons du Standard de Liège, **Daniel Boccar**, l'Echevin de nos Aînés et **Laurence Malchair**, agent communal qui a géré le dossier, étaient présents et se sont vus remettre non pas un mais deux prix !

Pas de place sur le podium mais un **chèque d'une valeur de 500€** ainsi que le **prix spécial** du centre interfédéral pour l'égalité des chances (**1000 €**) leur ont été octroyés. Cette somme de 1.500€ sera directement investie dans l'installation d'une toilette pour PMR (personne à mobilité réduite) dans le hall d'entrée du centre culturel.

EXPOSITION « AUTOUR DE LA CHASSE DE SAINTE-ODE »

Nous, Amaytois, sommes - toutes sensibilités philosophiques confondues - à juste titre fiers de notre patrimoine historique. La Collégiale, classée au patrimoine immobilier, abrite en effet entre autres, le sarcophage (époque mérovingienne) et la **châsse de Sainte-Ode classée « trésors de Wallonie » du patrimoine mobilier**.

Depuis le début du XX^e siècle, la châsse est conservée dans un coffre-fort et montrée à l'admiration des Amaytois et de nombreux visiteurs à de très (trop) rares occasions.

La Commune d'Amay, la Fabrique et les autorités religieuses envisagent donc d'exposer de façon permanente la châsse dans le chœur de la collégiale à proximité du sarcophage.

Pour cela, **un projet de vitrine spéciale a été conçu** répondant aux critères esthétiques et de sécurité, et permettant une vision totale et rapprochée de ce chef d'œuvre de l'orfèvrerie mosane du XIII^e siècle.

Ce projet nécessite la recherche de financement par le biais des pouvoirs publics, mécènes et sponsors, mais aussi de la population. Celle-ci, par une participation même modeste, peut ainsi marquer son attachement au magnifique patrimoine de notre belle Commune.

Pour ce faire, une **exposition** de peintures et du projet de meuble-vitrine (réalisé par Geoffray Leyman) se tient du **24 janvier au 4 avril 2015** à la Collégiale St-Georges et Ste-Ode (Place Adolphe Grégoire - 4540 Amay).

Dans ces initiatives, le Musée Communal est soutenu financièrement par la banque ING d'Amay et la Province de Liège.

Infos et réservation : Entrée libre du mardi au samedi de 9 à 12h ou sur RDV au 0497 527 571

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le conservateur du Musée communal d'archéologie et d'art religieux, Jean-Louis Matagne au 0497 527 571.

NEWS TRAVAUX



Suite à une pétition des riverains des **rues Croupets et Bas Thier** concernant **l'insécurité routière** de ces dernières, une réunion avait eu lieu entre riverains et services de police en septembre dernier. Au terme de celle-ci, les services de police avaient proposé la mise en place d'une **impasse au carrefour des deux rues** concernées. Seuls les piétons et cyclistes y auront accès. Il sera procédé par ailleurs au placement d'un

obstacle physique. Le 9 octobre 2014, un avis favorable concernant ce projet d'aménagement a été rendu par le Service Régional d'Incendie (SRI). Les autorités policières ont également approuvé la modification qui figure à présent au règlement communal de circulation routière.

Nous vous informons également que les **travaux des rues Sablière et Roua** sont à présent **terminés**.

Le Conseil communal a adopté le 18 décembre dernier le budget de notre Commune pour l'exercice 2015.

L'Echevin des Finances, Grégory Pire, propose de vous communiquer quelques éléments d'information sur l'importance et les contraintes liées à l'élaboration budgétaire ainsi que sur son utilité dans votre quotidien en tant que citoyen amaytois.

Afin d'amener de la convivialité à la lecture, cet article a été rédigé sous la forme d'un texte question-réponse reprenant une liste non exhaustive des interrogations que vous vous posez régulièrement.

L'élaboration du budget communal est-il un acte important de la vie locale ?

Essentiel, le budget communal prévoit l'ensemble des recettes et dépenses qu'une commune va effectuer durant une année civile complète, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Avec lui, nous disposons d'une planification des projets et des décisions importantes, cela permet aux responsables politiques de piloter la Commune avec des perspectives concrètes. C'est donc un outil indispensable pour maîtriser les coûts et se prémunir contre une gestion non adéquate de nos ressources.

Pourquoi entendons-nous sans cesse et partout que les pouvoirs locaux sont mis sous pression ?

Il existe en effet chez tous les responsables locaux, bourgmestres en tête, l'absolue nécessité de pousser un cri

d'alarme destiné aux décideurs des autres niveaux de pouvoir.

Depuis maintenant grosso modo quatre années, les Communes endurent les effets d'une crise financière mettant à mal les trajectoires budgétaires. Dans ce contexte, les Communes sont contraintes de réfléchir plus encore à l'opportunité d'engager le moindre euro public afin d'éviter le dérapage budgétaire.

Viennent s'ajouter à cette crise financière les décisions de l'Europe, du Fédéral et du Gouvernement wallon, reportant certaines missions fondamentales sur les Communes sans y adjoindre l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Quelques exemples concrets :

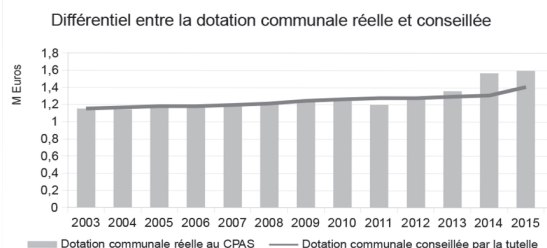
- La politique de « **chasse** » et plus singulièrement d'**exclusion des chômeurs** décidée par le **gouvernement fédéral** et ses conséquences sur le budget du CPAS. De plus en plus de personnes touchées par la crise et exclues du chômage émargent au CPAS, impactant de manière significative les dépenses, sous forme de Revenu d'Intégration Sociale. La Commune se doit d'intervenir financièrement afin de soulager son partenaire le CPAS, véritable fer de lance de notre politique sociale. Cette année, la dotation communale au profit du CPAS s'élève à environ de 1.600.000€, la plus importante jamais octroyée.
- La **réforme des zones de secours, implémentée par le Fédéral** et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette réforme privilégie plusieurs

zones provinciales et donc une absence d'économie d'échelle qui, par voie de conséquence, implique un apport financier plus important et ce, surtout pour les Communes.

- Le **financement des zones de police**, qui devait être réparti 50-50 entre la Commune et le Fédéral : la réalité, c'est 80% à charge des Communes et seulement 20% pour l'Etat.

Différentiel entre la dotation communale réelle et conseillée

Le graphique ci-dessous nous montre l'augmentation croissante de la dotation communale au CPAS qui, depuis 2011, est passée de 1.200.000€ à 1.600.000€ en 2015; soit une hausse de 33,33%. Notez que la dotation réelle allouée par la Commune au CPAS dépasse le plafond conseillé par le CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes). La Commune d'Amay va donc au-delà de ses possibilités pour venir en aide à son partenaire social.



Pourquoi l'exercice budgétaire 2015 pour notre commune a-t-il été aussi difficile à réaliser ?

D'une part, pour les raisons précédemment évoquées. Par ailleurs, nous avons également voulu encourager le

sérieux et le dévouement de nos agents communaux (grades légaux et échelles barémiques les plus basses) en revalorisant leurs salaires. Pour que cela ne se fasse pas au détriment de nos concitoyen(e)s et plus particulièrement des plus démunis, déjà mis à mal par cette crise financière, nous avons donc dû faire preuve de créativité afin de ne pas toucher aux taxes ciblant les Amaytois(es). Ainsi, la Commune d'Amay est l'une des seules à ne pas avoir augmenté les additionnels à l'IPP (Impôt des Personnes Physiques), ni les additionnels au pré-

compte immobilier.

En termes d'investissement, il n'y a aucun projet « bling-bling », seulement des projets à taille humaine ayant une valeur ajoutée pour la collectivité, les générations futures et l'image de la Commune ! **Chaque inscription respecte une règle efficace basée sur trois piliers :**

- **l'investissement dans nos générations futures ;**
- **le retour sur investissement ;**

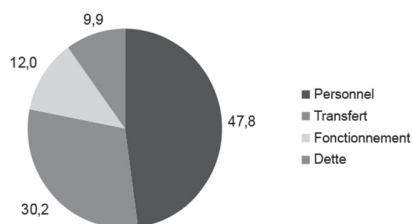
• la réhabilitation du patrimoine communal.

Parmi ces projets d'investissement, retenons:

Ventilation économique des dépenses communales

Le graphique ci-dessous met en évidence la part représentée par les coûts en personnel qui constituent la dépense budgétaire la plus conséquente. D'où, l'intérêt d'une budgétisation et d'un contrôle efficaces par l'Administration. Ce graphique démontre aussi la part importante (30,2%) allouée aux dépenses de transfert qui sont constituées principalement par la dotation du CPAS.

Ventilation économique des dépenses communales (%)



- les investissements dans nos **écoles** afin d'accueillir nos enfants dans de meilleures conditions (1.450.000€);
- le soutien à nos **accueillantes d'enfants** (100€ de prime par enfant équivalent temps plein);
- la solidarité renforcée envers les **partenaires sociaux, culturels et sportifs** (30,2 % du budget est transféré à nos partenaires);
- les investissements dans les **projets économeurs d'énergie** permettant de réduire les dépenses de fonctionnement dans un délai court (500.000€). Cela concerne les infrastructures scolaires, les bâtiments communaux, l'éclairage public, les logements sociaux ;
- les investissements dans l'**entretien des voiries** (400.000€) et leur **amélioration** (1.114.860€) ;
- la réhabilitation de la **maison Hanoul** en véritable Office du Tourisme (237.500€ de parts communales). Il s'agit d'un projet de restauration du patrimoine amaytois valorisant les ri-

chesses et l'image de notre Commune.

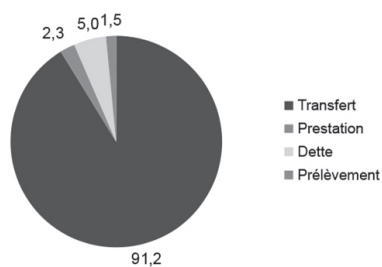
En payant autant de taxes comment se fait-il que l'état des routes est ce qui l'est et concrètement que faites-vous de notre argent?

Les taxes alimentant directement la caisse communale se limitent aux additionnels à l'IPP et au précompte immobilier : cet apport direct représente 32% des recettes globales de la Commune. Le reste des recettes est essentiellement un transfert (également composé de taxes et d'impôts) provenant de notre Autorité de tutelle, à savoir l'Etat fédéral et la Région wallonne.

Ventilation économique des recettes communales

Le graphique suivant nous indique que les recettes sont majoritairement constituées de transfert issu principalement du Fonds des Commune et des Additionnels à l'IPP et au précompte immobilier.

Ventilation économique des recettes communales (%)



Cependant, les recettes de transfert ont elles aussi diminué en 2015...L'exemple le plus emblématique est la **diminution de 50% des subsides pour notre Plan Triennal** (plan d'investissement pour les voiries sur trois ans). Ils sont en effet passés de 800.000 € (pour les années 2010-2011-2012) à 400.000€ (pour les années 2013-2014-2015). A l'impossible nul n'est tenu et l'Echevin des Travaux s'échine à valoriser le moindre euro afin de garder le cap. Parallèlement, nous avons prévu en 2015, 400.000€ sur fonds propres pour l'entre-

tien des voiries (autant que nos subsides pour 3 ans).

Conclusion

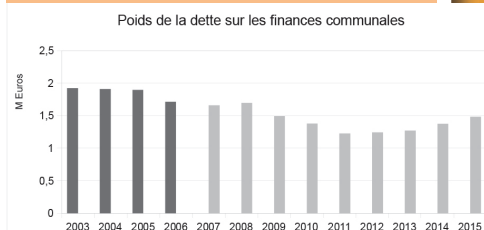
Le contexte socio-économique de notre région est des plus précaires. Si nous avons réussi à boucler un budget sans augmentation de taxes et sans licenciement malgré la diminution des rentrées et l'augmentation des charges en provenance du fédéral et du régional (qui touchent directement les plus fragilisés d'entre nous), **nous devons plus que jamais garder notre cap : développer des projets à taille humaine, tenables financièrement, qui répondent à des besoins du quotidien.**

Notre Echevin des Finances précise que si d'autres **nouvelles décisions ou restrictions** (ne nous appartenant pas) font pression sur notre Commune, des **choix beaucoup plus douloureux** devront être assumés par toutes et tous. **Cependant, cette année encore, tout est sous contrôle et les**

projections les plus contraignantes sont intégrées. Le désendettement est toujours en cours, la solidarité avec nos partenaires est garantie, l'emploi est maintenu et les citoyens préservés.

Poids de la dette sur les finances communales

Le graphique ci-dessous nous indique que le poids de la dette est passé de 1.925.173,47€ en 2003 contre 1.483.650,73€ en 2015; ce qui représente une diminution de l'ordre de 22,93%.



EXPOSITION SUR L'ART DÉGÉNÉRÉ

Dans le cadre exceptionnel de la Cité Miroir, la Maison de la Laïcité organise le mercredi 18 février 2015, en collaboration avec l'Echevinat des Affaires sociales, une journée de visite guidée pour découvrir l'Art dégénéré selon Hitler.

Une exposition temporaire unique rassemblant des maîtres tels que Chagall, Ensor, Van Gogh, Picasso, Matisse, etc. autour de la thématique des « Arts et du Pouvoir » sous le régime de l'Allemagne nazie. Ces œuvres dénigrées par le Reich sont les témoins d'une période sombre de notre histoire contemporaine et permettent d'aborder l'art et la démarche artistique sous un autre regard. Dans leur volonté de liquider l'art moderne, les Nazis organisèrent une vente inédite (la vente de Lucerne) le 30 juin 1939 qui suscita un véritable engouement planétaire des collectionneurs, experts, responsables de musées, marchands, etc.

Vous aurez également l'opportunité de découvrir l'exposition permanente des Territoires de la Mémoire asbl, "Plus jamais ça!". Guidé par le son, les images, les jeux de lumière et la musique, vous explorerez une des pages les plus sombres de notre histoire

pour être finalement confronté au monde actuel et à l'urgence de résister au quotidien. Rejoignez-nous et laissez-vous guider par un historien de l'art de l'Association Art&fact.

Programme de la journée :

9h : Départ Grand-Place d'Amay

9h45 : Arrivée en car à la Cité Miroir

10h : Début de la visite (2 groupes en fonction du nombre de participants – max. 40 pers.)

14h45 : Fin de la visite – temps libre • **15h30 :** Départ

16h15-16h30 : Retour à Amay

Modalités pratiques : Pour le lunch, deux possibilités s'offrent à vous : la brasserie à côté de la cité ou la cafétéria qui propose des sandwiches/tartines et des boissons softs.

Infos & réservation : Contactez Henri Hombleu au 085 314 733
PAF : 10€ - Date limite d'inscription : samedi 14 février 2015.



PHARMACIES DE GARDE : UN NOUVEAU NUMÉRO D'APPEL NATIONAL

Afin de connaître la pharmacie de garde la plus proche, un nouveau numéro est d'application depuis le 5 janvier 2015. Il s'agit du 0903-99.000 (0,50 €/min.).



Disponible sans rendez-vous, le pharmacien est le prestataire de soins le plus accessible et le plus proche des citoyens. Souvent consulté en premier recours, il écoute, conseille, fait de la prévention et si nécessaire, oriente les patients vers d'autres professionnels de la santé. Au travers d'un service de garde performant, il garantit en outre un accès continu au médicament 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour toutes informations sur les pharmacies de garde en Belgique, consultez le site www.pharmacie.be.



LA COMMUNE D'AMAY EST SUR FACEBOOK

Parce que la communication passe aussi par les réseaux sociaux, la Commune d'Amay a créé une page Facebook en phase avec sa volonté de proximité envers les habitants des cinq villages de notre entité. Force est de constater qu'elle connaît déjà un beau succès !

N'hésitez pas à venir la consulter régulièrement pour vous tenir au courant de l'actualité dans notre belle commune mais aussi, à interagir avec les services communaux dans le respect mutuel.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au + 32(0)85 314 448 ou par e-mail: office.tourisme@amay.be ou via 

Rejoignez-nous sur:

www.facebook.com/pages/Commune-dAmay

QUOI DE NEUF DANS LES ÉCOLES ?

Encadrés par leurs institutrices, respectivement M^{me} Bouchat et M^{me} Pirson, les enfants de 3^{ème} et 4^{ème} primaires de l'école des Tilleuls et les enfants de 2^{ème} primaire de l'école des Thiers ont effectué un séjour de classes vertes à Buzenol.

Du 8 au 12 décembre 2014, ils ont pris le grand air de la Gaume où ils ont découvert le plaisir de vivre en contact direct avec la nature.

Ce séjour fut une véritable réussite notamment grâce au personnel encadrant du centre de Buzenol.

Les activités auxquelles les enfants ont participé étaient enrichissantes et variées:

- découverte de la nature grâce à nos 5 sens,
- découverte du monde animal vivant dans nos forêts grâce aux traces que nous avons pu observer,

- découverte du cours d'eau et de sa faune,
- activité d'orientation,
- création d'un village (cabanes en bois), de son commerce et de sa monnaie,
- découverte de contes et du lieu-dit « Le trou des fées »,
- classement du monde animal (vertébré, invertébré,...),
- mais aussi d'autres activités telles que la danse folklorique, sans oublier « les soirées » animées pour les enfants.

Tous les enfants ont pu également apprendre à se débrouiller sans papa et maman, même ceux qui avaient des craintes à se séparer.

Une belle aventure et un moment fort pour nos petits !



DROIT DE PAROLE : la Tribune libre des groupes politiques représentés au Conseil communal

Infor'Ama Février 2015



**CHÈRES AMAYTOISES,
CHERS AMAYTOIS,**

Chaque nouvelle année commence toujours dans l'effervescence et la bonne humeur. On remplit nos pensées de joie et de bonheur en se fixant de nouveaux objectifs.

Une bonne humeur malheureusement assombrie par la crainte de 127 Amaytois qui seront exclus du chômage et ce, à cause des décisions prises en 2013 au Palais des Nations où la majorité PS-SPA - MR-open VLD - CDh-CD&V, sous l'impulsion de son ex-premier ministre socialiste, ont précipité un nombre important de nos concitoyens dans la pauvreté, sans apporter de solution à l'enjeu de l'emploi.

Au total, c'est plus de 30.000 belges, dont 78% de femmes, qui seront exclus du chômage. D'autres suivront dans les prochains mois et les prochaines années...

Demain, ils risquent de ne pas retrouver un emploi et rejoindront la longue liste des bénéficiaires du RIS (Revenu d'intégration sociale) ou, pire, ils se retrouveront sans le moindre droit à une aide. Une mesure qui déplace le problème vers les Communes en surchargeant les CPAS, augmente le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ne crée pas d'emplois.

ECOLO condamne cette mesure et demande au gouvernement actuel un geste fort pour cesser cette spirale infernale !

Enfin, nous souhaitons vous informer que dans les mois à venir, nous laisserons cette colonne aux hommes et femmes qui incarnent l'écologie politique dans notre belle Commune, histoire de faire connaissance avec ceux qui aujourd'hui comme demain oeuvrent pour vous offrir un avenir meilleur.

Pour la locale ECOLO d'Amay

Nathalie Bruyninckx - Thomas Lacroix

Gilles Fransolet - Steve Pinchart

Secrétaires locaux
slecoloamay@gmail.com



LA FORCE DE NOS IDEES

**BUDGET 2015 DU CPAS :
CHOISIR C'EST TOUJOURS RENONCER**

Lors de la constitution de son budget 2014, le CPAS s'était engagé à trouver des accommodements raisonnables en vue d'équilibrer ses budgets à venir. La tutelle communale et le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) ont également fait d'autres recommandations, en cours d'année, afin de dégager des moyens d'action.

Tout au long de l'année écoulée, le CPAS a fait preuve de beaucoup d'efforts, sans aucun doute, les plus soutenus depuis ces dernières années. Il a pensé et réfléchi aux différentes solutions collectives et à leurs impacts pouvant l'aider à sortir petit à petit de ses difficultés.

Sans la dimension collective qui l'anime, le CPAS n'aurait d'ailleurs pas été en mesure de pouvoir se redresser d'autant que la distance restant à parcourir est encore plus ou moins longue selon les axes pour lesquels il conviendra encore et toujours de rester attentif.

Aujourd'hui, personne n'ignore que l'année 2015 sera difficile pour tout un chacun mais aussi, par conséquence, pour les pouvoirs locaux. La réalité nous le confirme un peu plus chaque jours. Dans ce cas de figure, deux options sont possibles :
- soit on fait face à la difficulté en réfléchissant à la façon de s'adapter ;
- soit on prend radicalement la fuite.

A travers, cette tribune libre, vous aurez compris que c'est la première option qui est prise au motif qu'elle est avant tout responsable et que c'est bien cette attitude qu'il convient d'adopter, dans tous les cas, lorsque des risques sont présents.

Nous devons être bien conscients que les grands choix opérés à travers le budget 2015 ne portent pas de conséquence fâcheuse en matière de personnel. Et c'est pour ma part, ce que je considère comme étant le plus fondamental dans le contexte difficile que connaissent les pouvoirs locaux.

Christophe Mélon
Président du CPAS



**CHÈRES AMAYTOISES
CHERS AMAYTOIS,**

Retour sur le conseil communal de décembre (budgets Commune et Cpas) sanctionné par une abstention de notre groupe notamment pour les raisons suivantes :

Commune : Raphaël Torrebore (conseiller communal)

(Extraits) En continuité du budget 2014, un bail d'entretien important (après l'absence de bail en 2013, 15.000€) : à ce niveau, nous réitérons nos suggestions de contrat sur plusieurs années pour obtenir de meilleures conditions financières.

Nous regrettons qu'Amay n'a pas répondu à l'appel à projet des fonds européens : certains quartiers, par exemple le quartier de la gare, auraient bien eu besoin de ces ressources pour revitaliser l'endroit.

Certaines ventes théoriques de biens (terrains et immeubles) pour un résultat escompté de 800.000€. Notons que des terrains doivent encore être équipés de voiries !

Notre groupe déplore la non adoption du budget de la régie des sports ainsi que la non attribution aux clubs sportifs de leurs « ristourne-club » 2014.

Budget Cpas - Marc Delizée (conseiller communal)

(Extraits) Les dépenses d'aide sociale sont sous-estimées car elles ne pourront faire face à la paupérisation toujours grandissante de la population et aux nouvelles demandes d'aide apportées par les exclus des allocations de chômage.

La masse salariale a été évaluée en tenant compte d'un taux virtuel d'absentéisme sans remplacement pendant la période de salaire garanti.

Pour 2015, la dotation communale totale se chiffrera finalement à 1.533.180 € ; soit près de 50.000 € en moins que pour 2014.

« HUIT ANS », LE PREMIER LIVRE DE JULIE REMACLE, ANCIENNE ÉLÈVE DE L'ÉCOLE COMMUNALE D'OMBRET



Julie Remacle a 30 ans et habite la région liégeoise. Comédienne de formation, **elle sort son premier livre intitulé « Huit ans » en février 2015.**

Son parcours :

Elle a effectué ses études primaires à l'école communale d'Ombret et ses secondaires à l'Athénée royal de Huy. Elle s'est essayée à la philo, à la photo et au cinéma avant de trouver sa voie : le théâtre ... et l'écriture.

Julie écrit depuis qu'elle est toute petite. La lecture était véritablement une drogue pour elle « Je lisais tout : des modes d'emploi aux notices sur les cartons d'emballage, etc. ». Enfant, elle a commencé par rédiger des textes pour présenter les membres de sa famille dans un cahier de notes. Ensuite, elle s'est mise à écrire des nouvelles.

C'est son instituteur « préféré » en 5^{ème} et 6^{ème} primaire : **Jean-Philippe Thirion** qui a décelé en elle cette passion pour l'écriture. A l'époque, il était enseignant à l'école communale d'Ombret. Aujourd'hui, il est directeur des Ecoles d'Amay centre et d'Ampsins.

Il n'y a pas de moment particulier réservé à l'écriture pour Julie. « L'intérêt de ce métier, c'est de ne pas être enfermé dans des heures fixes ». Le temps d'écriture de son bouquin, Julie l'estime à 2 ans. Il lui a fallu 1 an et demi pour trouver la « bonne porte d'entrée ». Elle a passé beaucoup de temps à réfléchir sur le concept et comment l'écrire.

« **Huit ans** » est un livre en deux parties. La première partie consiste en une nouvelle

d'une dizaine de pages qui est inspirée d'un événement vécu par Julie lorsqu'elle était à l'école primaire. La deuxième partie raconte la vision du monde d'un enfant de huit ans.

Julie a adopté un point de vue en décalage et a cherché en son for intérieur pour faire parler l'enfant qui est en elle. « J'ai tenté de me plonger dans un endroit me permettant d'explorer ce qui existe à l'intérieur de moi et de cultiver mon regard d'enfant ».

Il s'agit d'un genre littéraire complètement iconoclaste et inclassable... quoi que... Amoureuse des mots, Julie se revendique un style simple : des phrases courtes, incisives, un ton humoristique, un style facile à lire et surtout pas hermétique.

Julie a envoyé son manuscrit à de nombreuses maisons d'édition belges et françaises ainsi qu'au Fonds national pour la littérature. C'est par l'intermédiaire d'un ami qu'elle décide de l'envoyer à **Antoine Wauters** qui l'a directement contactée parce qu'il avait aimé et parce que cela cadrerait parfaitement avec ce qu'il recherchait. Jeune écrivain qui a reçu le prix Première de la radio l'année dernière, A. Wauters dirige la **collection IF de l'«Arbre à paroles»** : une édition qui propose des textes hybrides qui se situent entre la poésie et la fiction. Idéal pour les textes inclassables comme le livre de Julie. « En plus, cette maison d'édition est à Amay » ajoute Julie.

Son livre sort donc en février en duo avec un autre auteur. Il s'agit d'une première reconnaissance pour elle.

Son livre sera présenté à la foire du livre en 2015 ainsi qu'au festival de lecture « Les Parlantes » le 7 mars qui se déroule au Point

Culture (à l'îlot Saint-Michel). Ce sera une mise en voix de la 1^{ère} partie de son livre. L'enregistrement a été réalisé il y a quelques semaines à Liège par 2 acteurs, Mr Thirion lui-même qui joue son propre rôle et Anthony (un enfant). Il y aura ce jour-là également une lecture de passages de la 2^{ème} partie illustrée de diapos et de dessins d'enfant.

Un conseil à prodiguer aux jeunes qui n'osent pas se lancer ? « Tout d'abord, s'interroger sur : pourquoi on n'ose pas ? Si c'est parce que l'on a peur que cela soit nul, il faut le faire relire ». C'est ce que Julie a fait. Elle a présenté son bouquin à plusieurs personnes qu'elles ne connaissaient pas afin de bien faire les choses, d'avoir un avis objectif et de retravailler éventuellement certains passages en fonction des remarques qui lui étaient communiquées.

Projets & actu ? « J'ai un projet de « roman d'essais » qui parlerait du futur au passé : après le réchauffement climatique et les grands bouleversements planétaires engendrés, je voudrais revenir sur ce qu'il aurait fallu faire pour que ça marche ». Julie adopterait pour ce faire plusieurs points de vue : celui d'une mère, d'un animal,... Le tout se passerait dans les Ardennes.

Julie est pleine de ressources et explore également d'autres formes d'art comme le théâtre. Elle travaille avec le RAMDAM Collectif à l'occasion du festival de théâtre de Liège les 31 janvier, 1^{er} février et 21 février. Il s'agit d'un spectacle conférence intitulé Buzz sur la thématique « Quel théâtre pour demain ? ».

Ne manquez pas la sortie de « Huit ans » en février !

Julie Remacle
8 ANS



Agenda

Du samedi 24 janvier au samedi 4 avril	Exposition "Autour de la Chasse de Ste-Ode" cfr. p 3
Vendredi 6 février	Date limite d'envoi "Concours de la plus belle lettre d'amour"
Du samedi 7 au samedi 21 février	Carnaval d'Amay cfr. p 2
Mercredi 18 février	Exposition sur l'art dégénéré - visite guidée cfr. p 6
Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter «Rendez-vous» , le journal bimestriel du Centre culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le calendrier d'Intradel .	

Infor'Ama | **Février 2015**
Mensuel d'informations de la Commune d'Amay
Editeur Responsable : le Collège communal

Distribué par points de dépôt dès la première semaine de chaque mois (sauf juillet / août).

En PDF via le site www.amay.be ou par mail sur demande à office.tourisme@amay.be | Rue Gaston Grégoire, 6 | ☎ 085 31 44 88

